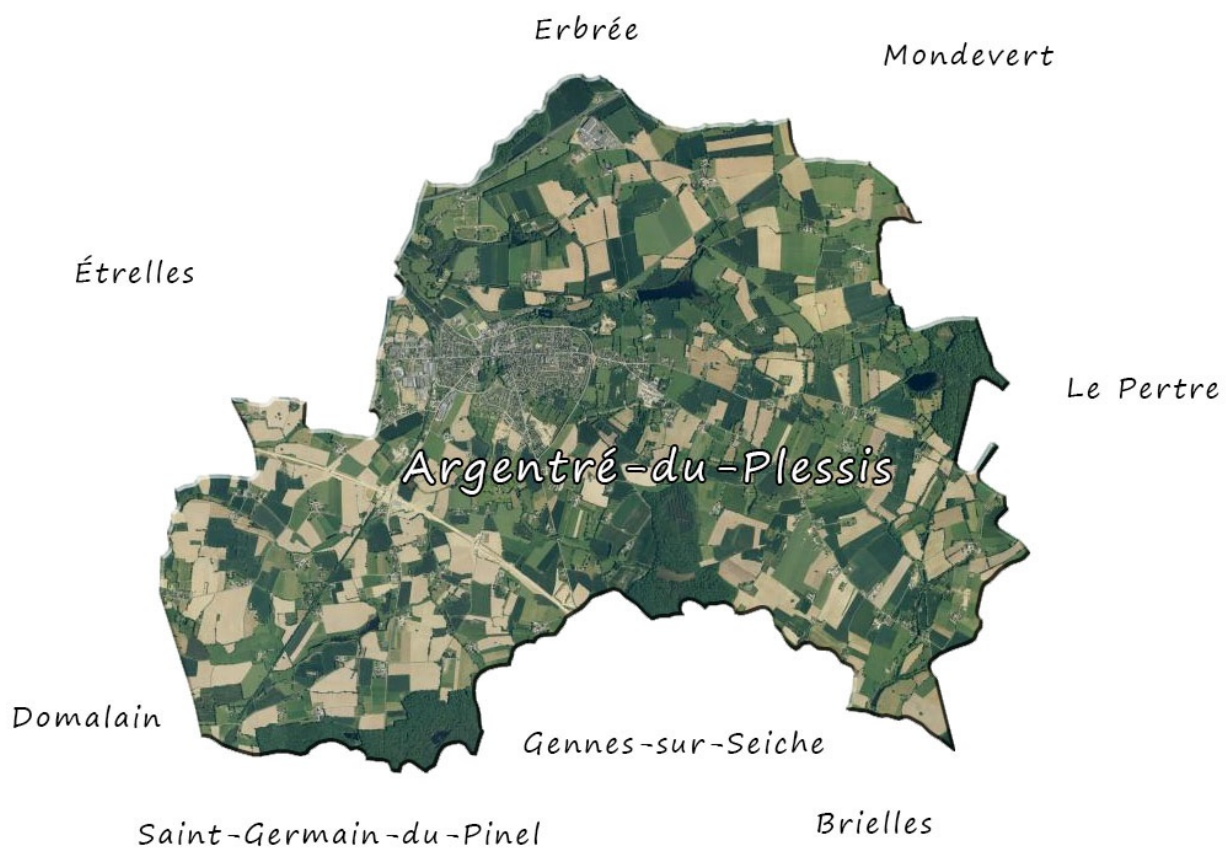


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## N°6.2.1 – Tableau des servitudes d'utilité publique

Date d'arrêt du projet de PLU : 11/01/21



# COMMUNE D'ARGENTRÉ-DU-PLESSIS

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Inscription MH arrêté préfectoral du 08.09.1995  Inscription MH arrêté préfectoral du 30.10.2000  Inscription MH arrêté préfectoral du 26.05.1939	Site archéologique du Bois du Pinel  Château du Plessis  Chapelle du Pinel et puits voisin	DRAC/UDAP
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		COMMUNE ou SYNDICAT
I3	Le réseau de distribution n'a pas obligatoirement à figurer sur le plan des SUP. Il constitue toutefois une bonne information sur la desserte par cette énergie			GRTgaz - Pôle exploitation Centre Atlantique - Service Travaux Tiers et Urbanisme 10 Quai Emile Cormerais CS 10002 44801 St Herblain Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution  Réseau HTB transport Liaison 90kV N° 1 Argentré du Plessis-Laval Liaison 90 kV N° 1 Argentré du Plessis-Vitré Poste de Transformation d'énergie électrique, 90 kV – Argentré du Plessis	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex  RTE – Réseau de Transport d'Electricité 75, Bd. Gabriel Lauriol BP 42622 44326 NANTES Cedex 3

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État	Décret du 21.12.1990	Station LE PERTRE/LA BASSE PLESSE	ANFR – DTCS 78, avenue du Général de Gaulle 94704 MAISONS ALFORT CEDEX
PT3	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État.	Conventions de servitudes Arrêté Préfectoral du 09.05.1994	Câble n° F 223/02 Laval - Rennes	Orange
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Article 6 du décret du 30.10.1935	Nouvelle ligne LGV Bretagne-Pays de la Loire	S.N.C.F.
T 7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF-R 149C Maine et Loire	Direction Générale de l'Aviation Civile  Ministère de la défense